

N°

Enregistré

le

184

Ministère des Travaux publics.

Arrêté.

Nous Ministre Secrétaire d'Etat
au département des Travaux publics,

Vu les plans et devis rédigés par m^r. Marini,
Architecte, pour les réparations urgentes à faire au
Palais de l'Académie Royale de France, à
Rome, lesquels devaient s'élever à deux mille cent quarante
six écus, dix neuf baryques, équivalant à trente huit mille
huit cent trente neuf francs, cinquante quatre
centimes.

A donc Arrêté et Arrêtons ce qui suit :

Article premier.

Les plans et devis des travaux projetés au
Palais de l'Académie de France, à Rome, et
sont approuvés.

Article Deux.

Les travaux seront exécutés par les soins
du Directeur de l'Académie de France, qui est
autorisé à approuver, en notre nom, les soumissions
des Entrepreneurs, et la dépense à laquelle ils
donneront lieu, sera imputée sur les crédits ouverts
au Chapitre dix-sept du budget de notre
Ministère, pour l'entretien et la réparation

Des

93

des Edifices publics consacrés à des Services
d'Intérêt général.

Fait à Paris le 20 Novembre Mil huit cent quarante un

Signés: Cestès.

pour copie conforme.

Le Conseiller d'Etat, Directeur

Mabuz